

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

Intervention de Monsieur Jean-Pierre Auffret, 1^{er} Maire-adjoint,
lors du Conseil municipal du 17 décembre 2013, sur le chauffage urbain

GRAPHES

Ce document est extrait du document établi par notre Collectif CDCC en réponse à l'intervention rappelée ci-dessus.

ANNEXE 1 : HEURES D'ÉQUIVALENCE : SOUS-STATIONS RÉSEAU SDCC

Le nombre d'heures d'équivalence à pleine puissance est le chiffre obtenu en divisant la consommation annuelle de la sous-station par la puissance souscrite.

La consommation est exprimée en kWh soit l'équivalent de la consommation en MWh multipliée par 1 000. Ceci, afin de ramener les deux termes de la division au même niveau d'unités.

♦ **Ce ratio permet le calcul du nombre d'heures de fonctionnement, à pleine puissance et en continu, nécessaire pour atteindre la consommation annuelle de la sous-station.**

La comparaison entre utilisateurs différents peut alors se faire sur une base commune.

♦ **Exemple** : sous-station 118, résidence Mozart, OP HLM de Clichy :

• Consommation moyenne annuelle (*) de 2009 à 2011 :

1 139 MWh soit 1 139 000 kWh

• Puissance souscrite 2012 (avenant n° 9 du protocole) de 1 333 kW

• Nombre d'heures d'équivalence : $1\,139\,000 \text{ kWh} / 1\,333 \text{ kW} = 855 \text{ heures}$.

(*) Nous utilisons dans nos tableaux une moyenne de consommation sur 3 ans qui lisse les variations annuelles et non la seule année 2009 choisie arbitrairement par la SDCC.

ANNEXE 1 BIS : COÛT DU R2 TTC PAR SOUS-STATION DE CLICHY HABITAT (A partir de l'analyse de Best Énergies) :

Démonstration des différences de facturation annuelle du R2. Ces différences sont liées à des puissances imposées qui ne respectent pas l'équité du nombre d'heures d'équivalence .

ANNEXE 2 : COMPARAISON DES HEURES D'ÉQUIVALENCE RÉSEAUX DE CLICHY ET DE LEVALLOIS

- **Levallois** : des écarts de + ou – 10 % par rapport à la moyenne,

- **Clichy** : des écarts de – 60% à + 100% par rapport à la moyenne.

Comparaison entre une délégation qui respecte au mieux l'équité du nombre d'heures d'équivalence (IDEX – Levallois) et la SDCC (Clichy) qui applique des puissances imposées détachées de toute réalité technique ;

ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DES PUISSANCES CLICHY HABITAT (Rapport Best Énergies) :

Evolution en défaveur des utilisateurs locataires de Clichy Habitat des puissances imposées par le protocole. Cette évolution est globalement identique pour

ANNEXE 3 bis : ÉVOLUTION COMPARÉE ENTRE CATÉGORIES D'UTILISATEURS

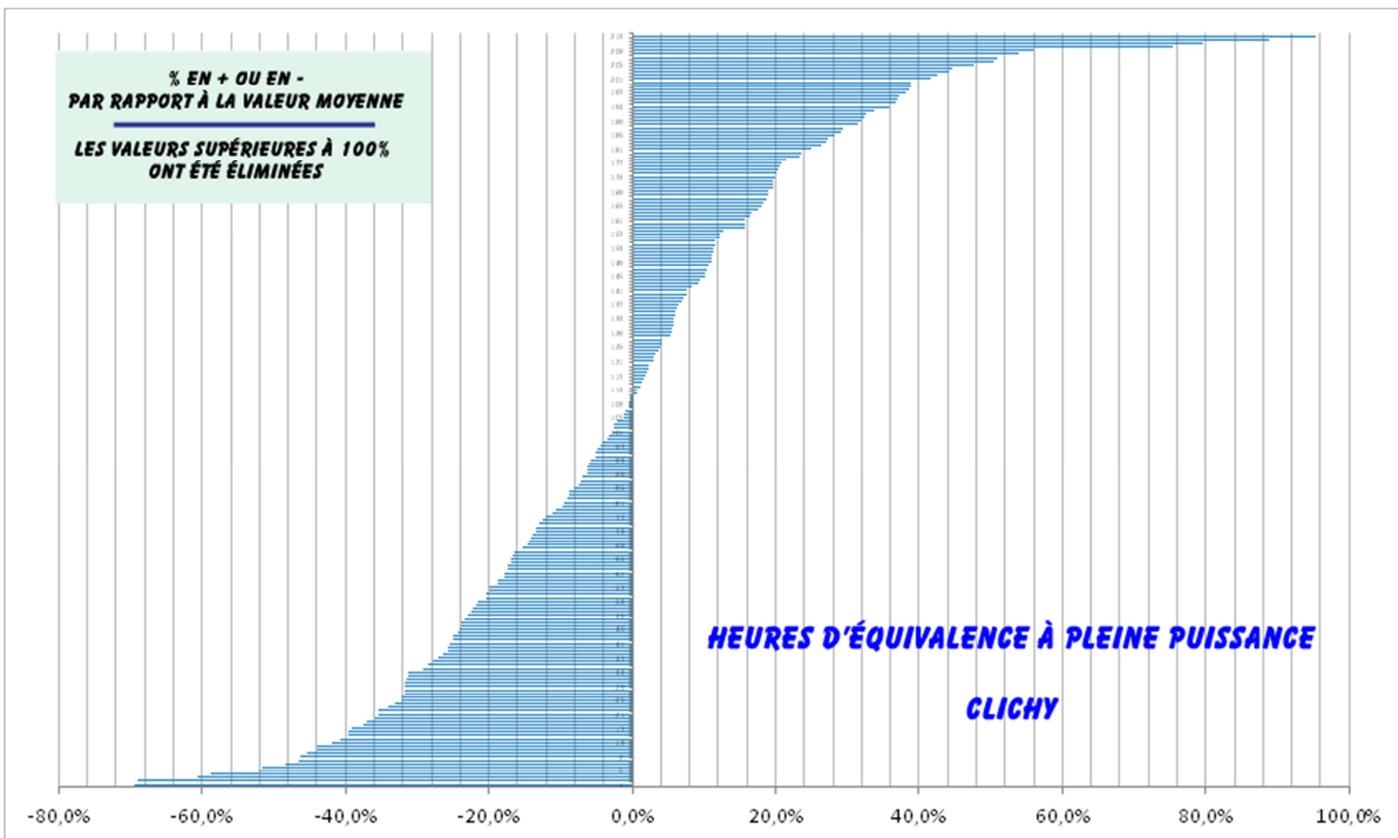
Les catégories d'utilisateurs bénéficiaires de l'évolution des puissances et les catégories défavorisées.

Ces graphes sont une bonne illustration de l'un des problèmes principaux posés par le protocole du 21 décembre 2011 : un coût annuel du R2 très différent suivant les utilisateurs.

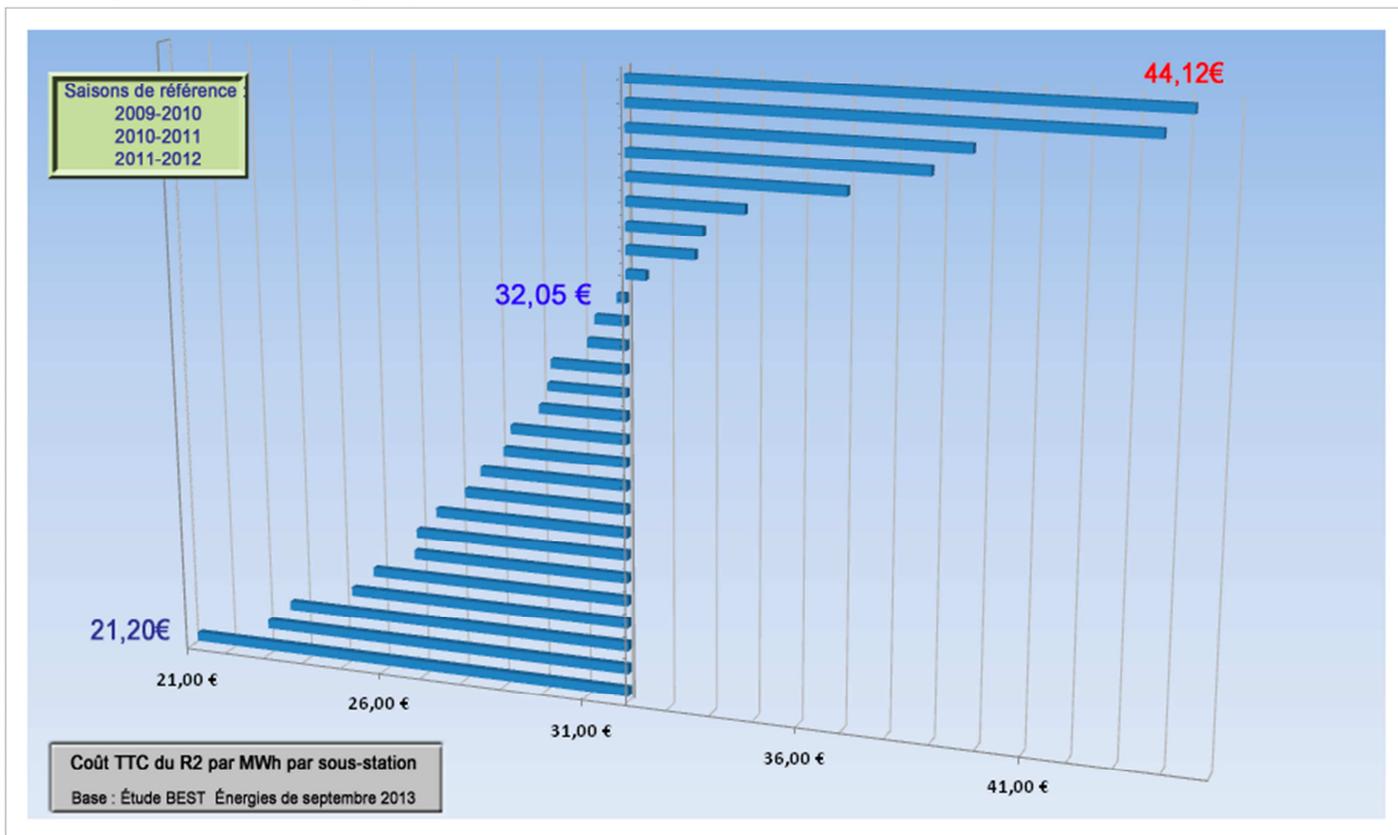
Les tarifs officiels sont bien identiques pour tous les utilisateurs, mais leur application concrète, du fait de la non-justification technique des puissances imposées, crée une inégalité de traitement évidente.



ANNEXE 1 : HEURES D'ÉQUIVALENCE : SOUS-STATIONS RÉSEAU SDCC

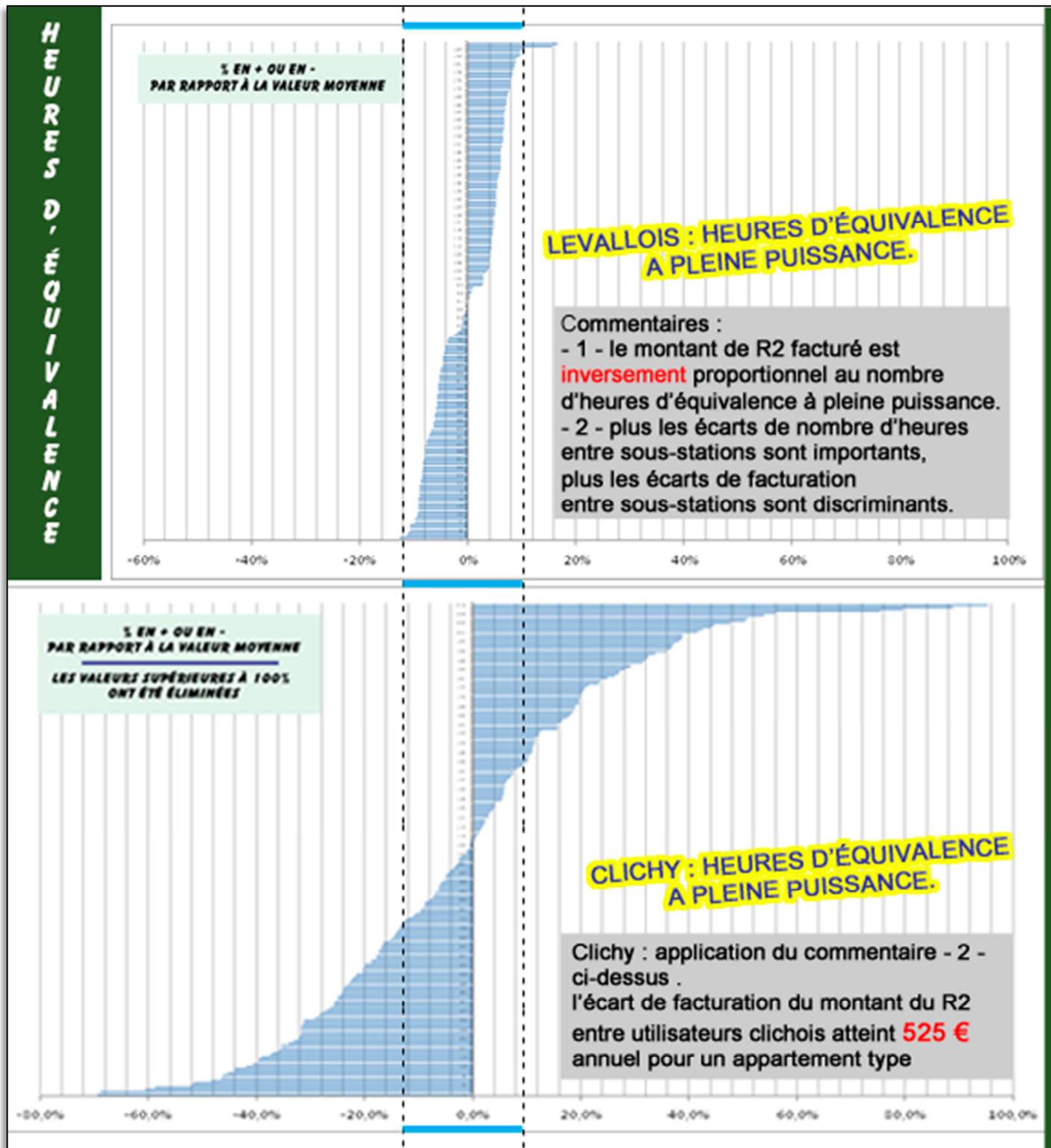


ANNEXE 1 BIS : COÛT DU R2 TTC PAR SOUS-STATION DE CLICHY HABITAT (A partir de l'analyse de Best Énergies)

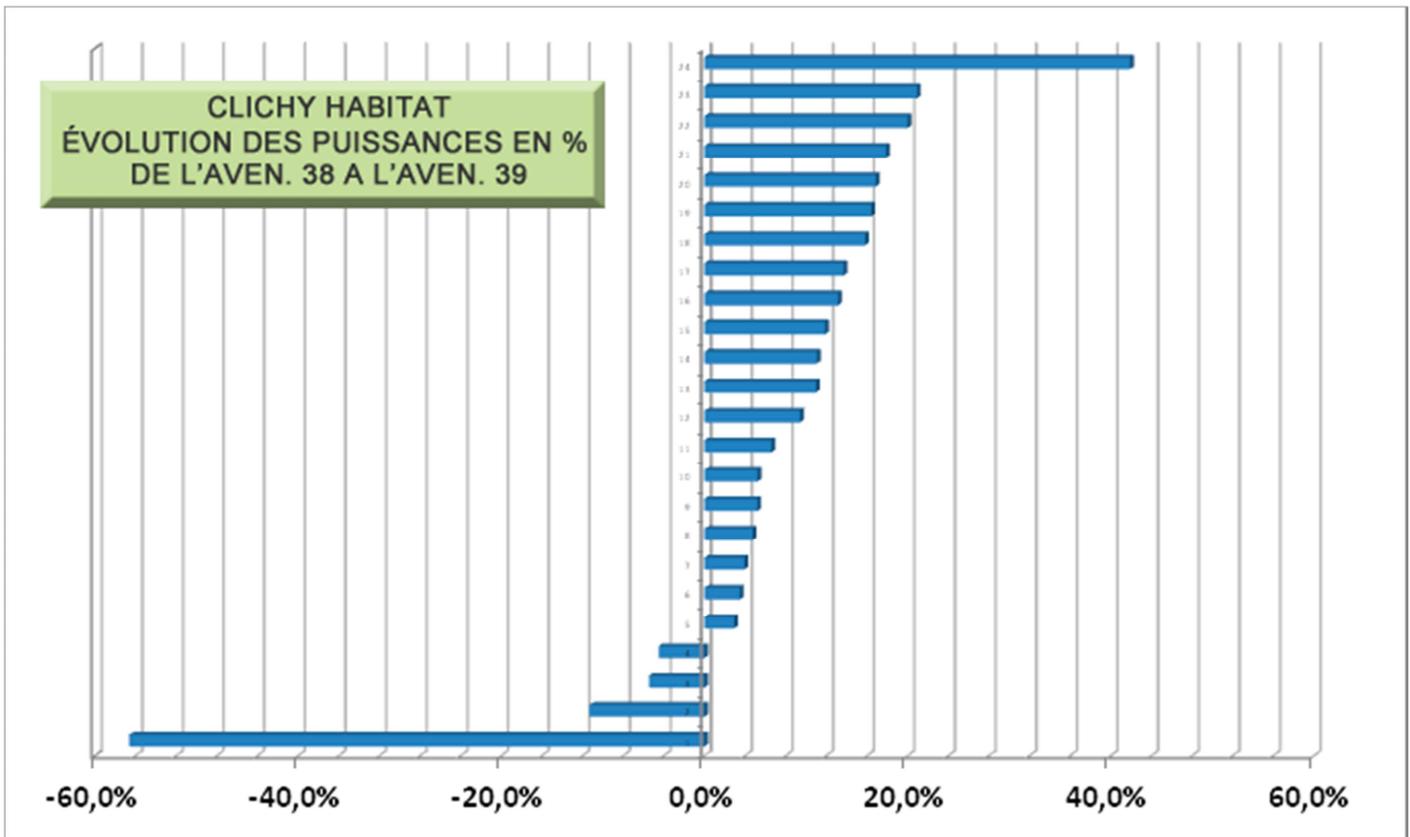


ANNEXE 2 : COMPARAISON DES HEURES D'ÉQUIVALENCE RÉSEAUX DE CLICHY ET DE LEVALLOIS

- Levallois : des écarts de + ou – 10 % par rapport à la moyenne,
- Clichy : des écarts de – 60% à + 100% par rapport à la moyenne.



ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DES PUISSANCES CLICHY HABITAT (Rapport Best Énergies)



ANNEXE 3 BIS : ÉVOLUTION COMPARÉE ENTRE CATÉGORIES D'UTILISATEURS

